

**Réglementation de la circulation
Rue de Pacy
pendant les travaux à compter du 08/03/2021**

Le Maire de la commune de Boisset les Prévanches

Vu les articles L 2212-2 et L2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la Route;

Considérant les travaux d'intervention mobile de carottage pour détection d'amiante dans les enrobés par le demandeur HASNI Sonia demeurant 21 rue de la Résistance à Le Teil pour des travaux situés 5 rue de Pacy.
Travaux prévus à compter du 08/03/2021.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
Vu l'intérêt général ;

ARRETE

ARTICLE 1: Pendant cette période, c'est-à-dire à compter du 8 mars 2021 et jusqu'à la fin des travaux (prévision 15 jours calendaires), la circulation sera alternée ; cette signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 2 : la circulation sera alternée manuellement.

ARTICLE 3: Monsieur le Commandant de Gendarmerie de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Boisset les Prévanches, le 24 février 2021.

Le Maire.

Geneviève CAROF.

